

Vingt-septième session du Comité de l'agriculture

Point 2.3: Proposition relative à la création d'un sous-comité de l'élevage au sein du Comité de l'agriculture

Note d'introduction

Introduction

À sa vingt-sixième session, le Comité de l'agriculture (COAG) s'est penché sur la proposition relative à la création d'un sous-comité de l'élevage (le Sous-Comité) et a demandé au Secrétariat de rédiger un rapport sur les répercussions administratives et financières qu'aurait une telle mesure, et d'élaborer un mandat (y compris les motifs justifiant cette création, les fonctions, la structure et les modalités de mise en œuvre) pour que le Bureau l'examine en vue de sa présentation à la prochaine session du Comité. La proposition a également été examinée par le Conseil de la FAO, à sa cent-soixante-quatrième session. Celui-ci a reconnu l'importance du secteur de l'élevage et de son rôle pour ce qui est d'aider les Membres à mettre en œuvre les ODD, et des travaux menés par la FAO dans ce domaine, ainsi que de la question connexe, soumise au Comité de l'agriculture, relative à la création d'un sous-comité de l'élevage. Le Conseil a demandé que cet examen progresse au sein dudit Comité.

Le document portant la cote COAG/2020/7 étudie les modalités de travail actuelles du Comité de l'agriculture pour les questions relatives à l'élevage et examine la nécessité d'un Sous-Comité de l'élevage, à la lumière des critères établis par la Conférence de la FAO, ainsi que les implications de la création d'un tel sous-comité.

Pourquoi un sous-comité de l'élevage est-il nécessaire?

Le secteur de l'élevage mérite une attention particulière du fait de son ampleur, de sa nature dynamique et des difficultés auxquelles il est confronté. Cependant, en raison de l'étendue de son mandat, le Comité de l'agriculture n'est pas en mesure d'accorder le temps et l'attention suffisants aux problèmes liés au secteur de l'élevage. Un examen des réunions précédentes du Comité indique que les questions ayant trait à l'élevage n'ont pas été suffisamment abordées, à l'exception de celles qui se sont fait jour lors de la vingt-cinquième session. Lors de la vingt-sixième session du Comité de l'agriculture, un seul des 15 points de l'ordre du jour traitant de questions relatives à l'élevage a été abordé. Lors de la vingt-quatrième session du Comité, 2 points ont été traités sur les 19 points à l'ordre du jour, et un point sur 14 lors de la vingt-troisième session. Un sous-comité de l'élevage permettrait au Comité d'aborder les questions relatives à l'élevage de manière plus systématique et plus cohérente, sans avoir à faire de compris concernant d'autres questions.

D'autres comités techniques et organes statutaires de l'Organisation, tels que le Comité des pêches, le Comité des produits et la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, ont mis en place des organes subsidiaires chargés de se pencher sur des questions sous-sectorielles importantes. Le Comité de l'agriculture bénéficierait de la création d'un sous-comité, en faisant appel à l'expertise pertinente et sans compromettre son caractère pluridisciplinaire.

Quelles sont les incidences administratives et financières?

L'administration du Sous-Comité ne nécessitera aucune ressource humaine supplémentaire. La Division Production et santé animales (NSA) de la FAO affectera du personnel pour assurer le secrétariat. Le mandat et les activités de la Division comprennent des questions d'ordre technique et politique qui

doivent être traitées par le Sous-Comité. L'augmentation de la charge de travail sera compensée par une planification et une programmation plus ciblées, ainsi qu'une diminution des ateliers et des séminaires spéciaux.

La tenue d'une réunion du Sous-Comité sur une durée de trois jours représenterait un coût total de 130 000 USD couvrant la préparation et la traduction des documents, ainsi que l'interprétation simultanée. Il est proposé que ces coûts soient couverts par des contributions extrabudgétaires pour lesquelles une proposition de mobilisation de ressources est en cours d'élaboration.

Badi Besbes, Fonctionnaire principal spécialiste de la production animale, NSA